



# PROTCOLE SANITAIRE DE REPRISE DES ACTIVITÉS AU SEIN DE L'ESCouëron Basket

## - à destination des pratiquants-

La Fédération Française de Basketball a communiqué à ses structures le protocole de reprise mis à jour au 14 août pour le « sport amateur » et les activités « Vivre Ensemble ».

Ce protocole ne peut être mis en œuvre qu'en cas d'accord préalable de l'utilisation de l'espace public par la collectivité territoriale, propriétaire de l'équipement sportif soit la mairie de Couëron.

### Cible

Les joueuses et joueurs toutes catégories confondues d'activités de basket (Mini-Basket, Championnats, Basket Santé, Loisirs...).

### Lieux de pratique

La reprise de l'activité basketball est mise en œuvre après autorisation préalable de la mairie de Couëron, propriétaire des équipements sportifs pour l'utilisation de l'espace public.

Les **vestiaires des équipements sportifs resteront interdits à l'accès** et ne seront donc pas accessibles par les pratiquants.

De ce fait, les points suivants seront à mettre en œuvre :

- Porter un masque à l'arrivée et à la sortie de l'équipement sportif pour les pratiquants
- Ne pas faire de poignée de main ou d'embrassades à votre arrivée
- Arriver en tenue pour la pratique de l'activité hormis des chaussures de basket réservées à l'usage de la pratique
- Être en possession de son gel hydroalcoolique pour chaque pratiquant
- Être en possession de sa gourde ou bouteille d'eau et interdiction de la partager avec d'autres pratiquants
- Venir avec son propre ballon si vous en possédez un
- Venir avec un tee-shirt clair et un tee-shirt foncé
- Prendre sa douche au retour à son domicile

### Conditions de pratique

#### *Convocation aux séances d'entraînement*

Avant toute chose, l'encadrant doit convoquer à chaque séance par le biais du site internet du club tous les participants.

**Tous les participants doivent impérativement indiquer leur participation ou non-participation** aux séances et les **encadrants doivent valider la liste des participants au plus tard en fin de séance** sur le site internet du club.

En effet, nous sommes contraints de tenir, un listing des personnes présentes sur chaque temps de pratique, permettant de les identifier et permettre, le cas échéant, aux Agences Régionales de Santé de prévenir les personnes ayant potentiellement été en contact avec une personne contaminée. **Il est rappelé que les entrainements se déroulent sans public (en dehors des U7 et U9 et les nouveaux licenciés lors des 1ères séances) ;**



Distanciation



ES Couëron Basket – Bd François Blancho – 44220 COUËRON  
escbasket.fr – escoueronbasket@gmail.com

La règle des deux mètres entre pratiquants ne s'impose qu'en dehors de la pratique. Elle est assouplie (les 2m ne s'imposent pas) lorsque la pratique, par sa nature même, ne le permet pas.

- *Règles d'hygiène joueur/pratiquant/encadrant :*
  - o Lavage régulier des mains avec savon ou solution hydro alcoolique avant et après la pratique ;
  - o Se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude ;
  - o Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle ;
  - o Eviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux ;
  - o Nettoyage des ballons entre chaque séquence ;
  - o Règles de distanciation appropriées pour les joueurs et pratiquants entre les exercices ;
  - o Règles de distanciation de 2m pour l'encadrant ;
  - o Port du masque recommandé pour le coach et le staff au cours d'une séance d'entraînement (les joueurs/ses n'en portent pas en phase de jeu) ;
  - o Durant les matchs, l'entraîneur principal et les joueurs/ses sur le banc peuvent être dispensés du port du masque, sous réserve du respect des règles de distanciation. Il est en revanche obligatoire pour les autres personnes présentes sur le banc ;
  - o Port du masque obligatoire pour tous les officiels présents à la table de marque pendant la rencontre ;
  - o Si une des deux équipes ne respecte pas le protocole sanitaire lors d'une rencontre non officielle, aucun arbitre n'officiera, même s'il a été désigné au préalable ;
  - o Règles de distanciation ordinaires pour le public et port du masque obligatoire ;
  - o Éviter les animations et toutes actions protocolaires ne permettant pas l'application des mesures de prévention et le respect des gestes barrière en vigueur (serrage de mains à l'entrée des joueurs sur le terrain, remise de trophée en fin de match etc...)
- *Protocole d'hygiène du matériel :*

Lorsque la pratique s'organise avec un matériel personnel, ce dernier ne doit être ni échangé ni partagé, quelle que soit sa nature. Si le cadre de l'activité impose un matériel à usage collectif, ce dernier fait l'objet d'un protocole d'hygiène écrit et contrôlé par le responsable du club et les fournitures de désinfection sont à charge du club.

## Suivi des pratiquant(e)s

### *Auto diagnostic*

**Le pratiquant de l'activité ne doit en aucun cas participer à la séance si il présente l'un des symptômes suivants :**

- |   |   |
|---|---|
| o Fièvre,   | o Diarrhée,                                     |
| o Frissons, sensation de chaud/froid,                                   | o Maux de tête,                                 |
| o Toux,   | o Courbatures généralisées,                     |
| o Douleur ou gêne à la gorge,   | o Fatigue majeure,                              |
| o Difficulté respiratoire au repos ou essoufflement anormal à l'effort, | o Perte de goût ou de l'odorat,                 |
| o Douleur ou gêne thoracique,   | o Élévation de la fréquence cardiaque de repos, |
| o Orteils ou doigts violacés type engelure,                             | o Autres : ...                                  |



## Accompagnants

Les pratiquants peuvent être accompagnés à la séance mais en aucun cas les accompagnants ne peuvent rester dans l'équipement sportif durant la séance d'entraînement (*en dehors des U7 et U9 et les nouveaux licenciés lors des 1ères séances*).

Quelques règles à respecter lorsque vous accompagnez :

- Sens de circulation : pas de croisement ; les accès pour l'entrée et pour la sortie seront différents ; tous les moyens sont être mis en œuvre pour fluidifier le déplacement des personnes, de leur arrivée à leur sortie ;
- Le port du masque est obligatoire pour toute personne de plus de 11 ans ;
- Lorsque les personnes sont debout, elles doivent respecter une distanciation de 2m ;
- Éviter de venir accompagner avec son entourage (enfants, frères/sœurs, grands-parents...)
- Si l'accompagnant présente l'un des symptômes ci-dessus (*cf § suivi des pratiquant(e)s*), il ne doit en aucun cas se rendre dans l'équipement sportif.